

mercredi 7 décembre 2011

Exclusion bancaire : il est temps d'agir !

Patrick KANNER, président de l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS), le professeur Jean-François MATTEI, président de la Croix-Rouge française et François SOULAGE, président du Secours Catholique, présentent aujourd'hui, à Paris, le **Manifeste pour l'inclusion bancaire en France des populations fragiles**.

Plus de 5 millions de personnes sont aujourd'hui victimes d'exclusion bancaire. Leurs difficultés d'accès mais surtout d'usage des produits et services bancaires sont malheureusement peu prises en compte dans les statistiques officielles. Compte tenu de la place des services bancaires dans notre vie quotidienne, les signataires du manifeste alertent sur les conséquences sociales de ce phénomène. La Croix-Rouge française, le Secours Catholique et l'UNCCAS, proposent également des solutions pour lutter à grande échelle contre cette forme d'exclusion.

Accès refusé à un guichet ou à un conseiller personnel, mauvais fonctionnement du compte et des moyens de paiement générant des frais d'incident en cascade, incompréhension des modalités des crédits renouvelables... ces difficultés touchent à la fois des bénéficiaires de minima sociaux, des chômeurs ou des travailleurs pauvres mais aussi des ménages issus des classes moyennes confrontés au malendettement. Pour tous, un simple accident de la vie (perte d'emploi, divorce, maladie) peut rapidement dégrader leur situation déjà fragile. Disposer d'un compte bancaire ne suffit pas. Encore faut-il pouvoir l'utiliser dans de bonnes conditions et bénéficier de conseils adaptés.

Au travers de ce manifeste, la Croix-Rouge française, le Secours Catholique et l'UNCCAS ont donc pour ambition de :

- **rendre plus visible le phénomène** d'exclusion bancaire, cause et conséquence d'exclusion sociale ;
- **pointer le manque d'efficacité des politiques publiques et l'insuffisance des moyens privés** sur le sujet. Les lois en vigueur ne répondent en effet que partiellement à la question tandis que les pratiques bancaires sont inégales et pèsent encore trop peu dans la lutte contre l'exclusion bancaire.
- **proposer des solutions concrètes**, via un dispositif d'observation, de certification et d'incitation des établissements bancaires à faire évoluer leurs pratiques. Les auteurs du manifeste préconisent également de renforcer l'accompagnement budgétaire des populations fragiles et invitent les pouvoirs publics à promouvoir un nouveau modèle économique.

La présentation du manifeste, aujourd'hui à Paris, est une étape importante dans la poursuite du dialogue que les trois réseaux souhaitent engager avec l'ensemble des acteurs publics et privés autour de cette question de société.

Contacts presse

Croix-Rouge française : Christèle Lambert-Côme – 01 44 43 12 07 – 06 07 34 99 29 – christele.lambert-come@croix-rouge.fr
/ Marie-Laure Lohou – 01 44 43 11 39 – marie-laure.lohou@croix-rouge.fr

Secours Catholique : Catherine Coutansais 01 45 49 73 40 - 06 74 95 55 19 - catherine.coutansais@secours-catholique.org
/ Djamila Aribi 01 45 49 75 24 - 06 85 32 23 39 - djamila-aribi@secours-catholique.org

UNCCAS : Hélène-Sophie Mesnage – 03 20 28 07 55 – hsmesnage@unccas.org

La Croix-Rouge française

La Croix-Rouge française est à la fois une association fidèle aux principes fondateurs de la loi de 1901 et une entreprise à but non lucratif engagée dans le secteur de la santé, de l'aide à l'autonomie, de l'urgence et du secourisme, de l'action sociale, de la formation et de la solidarité internationale. Victimes de la très grande précarité exclues de la société, personnes dépendantes en raison de leur âge ou de leur handicap, enfants mis en danger, personnes privées de leur liberté, celles – de plus en plus nombreuses – en perte de lien social ; ou enfin victimes des conflits, des catastrophes naturelles ou de la mauvaise gestion des ressources de notre planète, les 52 000 bénévoles et 17 000 salariés de la Croix-Rouge française les accompagne dans les situations d'urgence, mais s'attachent aussi à aider chacun à retrouver les conditions d'une existence digne. Pour faire la différence, elle privilégie, quand c'est possible, un accompagnement vers l'autonomie des personnes.

L'Action sociale en quelques chiffres

La Croix-Rouge Française dispose de plus de 2 800 lieux de solidarité en France animés par 35 000 bénévoles (épiceries sociales, vestiboutiques, accueil de jour, distribution alimentaire, lutte contre l'illettrisme, relais bébé...)

- plus d'1 million de personnes démunies aidées en France par an.
- plus de 770 points de distribution vestimentaire : 539 vestiaires et 232 vestiboutiques
- 135 dispositifs de Samu social, maraudes dans 63 départements et gestion du 115 dans 8 départements
- 70 structures d'hébergement et 2 000 places d'hébergement d'urgence
- 120 structures engagées dans la lutte contre l'illettrisme
- ...

www.croix-rouge.fr

Le Secours Catholique

Fondé en 1946, le Secours Catholique-Caritas France est une association reconnue d'utilité publique en 1962, service d'Eglise, qui lutte contre toutes les formes de pauvreté et d'exclusion et qui cherche à promouvoir la justice sociale. Elle mène des actions en France et à l'étranger auprès des populations les plus défavorisées. Le Secours Catholique-Caritas France entend « apporter, partout où le besoin s'en fera sentir, à l'exclusion de tout particularisme national ou confessionnel, tout secours ou toute aide directe ou indirecte, morale ou matérielle, quelles que soient les options philosophiques ou religieuses des bénéficiaires ». En France, l'association s'appuie sur un réseau de 62 000 bénévoles agissant dans les 93 délégations départementales dans l'accompagnement des personnes en difficulté. A l'international, le Secours Catholique-Caritas France est membre du réseau Caritas, l'un des plus vastes réseaux humanitaires au monde avec 165 Caritas nationales.

En France :

1,5 million de personnes accueillies et accompagnées chaque année 2415 lieux d'accueil répartis sur tout le territoire

A l'international :

Plus de 400 opérations menées dans 70 pays sur les différents continents chaque année

Près de 3 millions de bénéficiaires directs de l'aide internationale

L'UNCCAS

Fondée en 1926, l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux (UNCCAS) est la seule association en France représentant les élus communaux et intercommunaux en charge des affaires sociales et leur CCAS/CIAS. Le réseau national compte 3850 CCAS et CIAS adhérents (6 000 communes) dont l'action au quotidien concerne plus de 44 millions de citoyens, en métropole et outre-mer. Établissements publics locaux chargés d'une mission de prévention et de développement social, les CCAS et CIAS gèrent de nombreux équipements et services de proximité en direction des familles, des personnes en difficulté, des personnes âgées ou handicapées. La lutte contre l'exclusion est leur premier champ d'intervention. Dans ce cadre, les CCAS/CIAS se sont notamment investis dans le développement du microcrédit personnel au point de devenir le premier réseau d'accompagnement des bénéficiaires.

www.unccas.org